



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le six juillet le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

PRÉSENTS : Cédric DAUDUIT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Patricia MONTAGNIER, Véronique SAUZEDDE, Franck MOREL, Grégory COINTE, Pascale VITTOZ, Isabelle MAUBERT, Rémi CHABANAT, Héloïse FERRIER, Mathilde BRIVARY, Zachary AUDEBERT

Ont donné procuration :

Sandrine FAURE à Christian ROBIN
Anthony BOURBONNAUX à Céline DESSIMOND
Patricia LACHAMP à Patricia MONTAGNIER
Thierry SOULEYRAS à Cédric DAUDUIT
Franck ROUGIER à Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDDE

DELIBERATION
EPF-Auvergne : Extension du parc d'activité de la CCEDA
N°2026/07/56

Objet : Autres domaines de compétences des communes

Le Maire expose au Conseil municipal que la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) poursuit son projet d'extension du parc d'activités situé sur le territoire communal.

Dans ce cadre, il est proposé que l'Établissement Public Foncier (EPF) procède, pour le compte de la CCEDA, à l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

AR Prefecture

063-216302653-20260706-20260756-DE
Reçu le 08/07/2026



ZC 74	ZC 78	ZC 58	ZC 57	ZC 73
ZD 53	ZC 65	ZC 77	ZC 80	ZC 90
ZC 70	ZC 67	ZC 72	ZC 88	
ZC 84	ZC 61	ZC 86	ZC 89	
ZC 81	ZC 63	ZC 87	ZC 73	
ZC 82	ZC 68	ZC 66	ZC 79	
ZC 83	ZC 69	ZC 76	ZC 60	
ZC 64	ZC 75	ZC 131	ZC 62	
ZC 71	ZC 59	ZC 85	ZC 91	

Cette maîtrise foncière permettra de répondre aux besoins de développement économique du territoire et de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises ainsi que la création d'emplois.

Considérant l'intérêt général que représente ce projet pour le développement économique de la commune et du territoire intercommunal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Emets un avis favorable à l'acquisition par l'Établissement Public Foncier (EPF), pour le compte de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA), des parcelles cadastrées ci-dessus, situées sur le territoire de la commune, en vue de l'extension du parc d'activités ;
- Précise que cette délibération constitue un avis favorable de la commune et ne vaut pas engagement financier de celle-ci dans l'opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour,
mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Orléat, le 6 juillet 2026

Le secrétaire

Véronique SAUZEDDE

Le Maire

Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

AR Prefecture

063-216302653-20260706-20260756-DE
Reçu le 08/07/2026